

# **COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2018**

**Date de la convocation :** 06 juillet 2018

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14  
Absents : 1

**Etaient présents :** M M. BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BURIANNE Raymond, CHALENCON Didier, CHARBONNIER Joëlle, CHOMEL Monique, CORNU Laetitia, DA SILVA CAMPOS Roméo, GARNIER Laurent, GAUDIN Natacha, GRANGÉ David

**Excusés :** MOURGUES Nadège donne pouvoir à CHOMEL Monique , NOUVET Benjamin donne pouvoir à GAUDIN Natacha, ROCHER Marie-Noëlle donne pouvoir à CHARBONNIER Joëlle

**Absent :** MASSON Sylvie

Laurent GARNIER a été nommé secrétaire de séance

### **1 – DECISION MODIFICATIVE**

Régularisation comptable/caution :

Section de fonctionnement :

- 6228 : +1010 €
- 7588 : +1010€

Section d'investissement :

- 165 : +1010 €
- 2031-118 : -1010 €

Le conseil municipal VALIDE la décision modificative à l'unanimité.

### **2- PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

Mme le Maire expose, dans le cadre de la rénovation énergétique des appartements situés Place d'église, des devis ont été demandés pour un montant de 17 973.47 €, et que la commune peut prétendre à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Montant HT des travaux :	17 973.47 €
Subvention de la région :	8 800.00 €
Dotation de soutien à l'investissement local :	5 578.47 €
Fonds propre de la commune :	3 595.00 €

Le Conseil Municipal **valide** le plan de financement à l'unanimité et **autorise** Mme le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

### **3- DROITS DE PREEMPTION : B 722, B 909, B 1630, B 1631, B 310, B 311, B 312, B 1950**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur les ventes suivantes:

- Cadastrée B 722 : Bois Robert
- Cadastrée B 909 : Emblaves
- Cadastrée B 1631, B 1630, B310, B311, B312 : Le Bourg
- Cadastrée B 1950 : Les Longes

### **4- PROPOSITION DE SECOURS**

Mme le Maire rapporte au Conseil que la commission Aide Sociale s'est réunie afin de statuer sur une demande de secours.

La commission propose au conseil un secours de 100 € par mois, sur les mois de Juillet, Août, Septembre.

Cette proposition est validée par le Conseil, par 13 voix pour et un vote contre.

### **5- PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF : balayeur/broyeur**

Vu la délibération du 23 janvier 2018,

Considérant que le matériel a été acheté pour un coût inférieur à celui prévu initialement,

- Coût HT du matériel :	7 736.72 €
- Fonds 199 :	3 094.69 €
- Commune Saint Vincent :	2 321.02 €
- Autofinancement :	2 321.02 €

Le Conseil Municipal **ADOpte** le nouveau plan de financement du matériel de balayage/désherbage et **AUTORISE** Mme le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

### **6-CREATION POSTE AGENT D'ENTRETIEN**

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- **Décide à l'unanimité :**
  - de créer un poste d'adjoint technique, à raison de 14 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

### **7 – GRATIFICATION DE STAGE**

La commune de Lavoûte-sur-Loire a accueilli une stagiaire qui fait la formation Secrétaire de Mairie avec le CDG43.

La stagiaire ayant donné entière satisfaction,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution à cette stagiaire d'une gratification d'un montant de 200 € (50€ par semaine de stage).

### **8 – DEVIS**

Mme Le Maire expose la nécessité de diviser les réseaux eau et électricité des chalets, pour rappel, un chalet est vendu et il est nécessaire de diviser les réseaux pour vendre les autres.

- Devis Enedis : 5 568.41 € TTC

Le conseil municipal **VALIDE** le devis d'Enedis.

Mme le Maire expose la nécessité de faire des travaux supplémentaires pour le toit de l'Eglise. Seul le remplacement des tuiles était prévu, mais en découvrant, il a été découvert que la charpente était attaquée par le capricorne, et sur le point de s'effondrer. L'adjointe à l'architecte des bâtiments de France a donné son accord à un remplacement complet de la charpente à l'identique. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à :

-Devis Velay Couverture Charpente : 3 914.64 € TTC

Ces travaux bénéficiant d'une subvention de la DRAC, du Département et de la Région, une extension de la subvention prenant en compte le remplacement de la charpente a été demandée.

Le conseil municipal **VALIDE** le devis de Velay Couverture Charpente et **AUTORISE** Mme le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.